



Monsieur Bruno DA-SOLA
DRH France
892 Rue Yves Kermen,
92100 Boulogne-Billancourt

Blagnac le 18 décembre 2018

Objet : Demande d'ouverture de négociation pour le versement d'une prime de fin d'année - Relance

Monsieur,

Suite à l'intervention télévisée de Monsieur Emmanuel MACRON du 10 décembre 2018, nous vous avons demandé le 11 décembre dernier, l'ouverture de négociation relative au versement d'une prime de fin d'année pour tous les salariés du périmètre France.

Cette prime de fin d'année, comme son nom l'indique, est attendue en fin d'année 2018 ou au pire, courant janvier 2019.

Or, à ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse au premier courrier.

Pourriez-vous revenir vers nous très rapidement et nous informer de la position de la Direction Générale sur le sujet.

Cordialement,

Grégory BASTARDY

Délégué Syndical Central CFTC

Suite à cette relance, nous avons reçu une réponse de Monsieur Bruno DA-SOLA dans la foulée :

J'ai répondu officiellement pendant le tchat collaborateurs en indiquant que la CFTC avait demandé une ouverture de négociation sur le sujet. Donc je ne sais pas quelle réponse plus officielle je peux faire.

En substance, je rappelle ma réponse : nous avons bien pris en compte la demande d'ouverture de négociation de la CFTC, qui pourrait d'ailleurs être suivie par d'autres syndicats représentatifs. A ce stade, il est nécessaire d'attendre que la loi soit votée afin de connaître exactement les règles qui seraient applicables à cette prime de fin d'année (qui est concerné ? quelles exonérations ? quelle date de versement ? mise en œuvre par décision unilatérale ou par négociation ?)

Dans tous les cas, nous étudions la question pour pouvoir communiquer officiellement sur notre position. Mais il ne sera pas possible de le faire avant début 2019

Position de la CFTC :

Nous sommes tout à fait conscients que l'annonce du Président est tardive et que la mise en place de cette prime nécessite que les règles fixées par le gouvernement soient plus claires.

La proposition sera présentée mercredi en Conseil des ministres, avant d'être débattue au Parlement le plus rapidement possible, l'objectif étant d'adopter la mesure d'ici au 31 décembre.

Nous continuons à suivre étroitement le sujet et nous vous tiendrons informé dès que possible.

Votre équipe CFTC